

## REGLEMENT DU FOYER DU COLLEGE REMBRANDT BUGATTI

Chaque utilisateur du foyer doit avoir pris connaissance du règlement intérieur.

En s'inscrivant, le collégien et ses parents s'engagent à respecter toutes les règles.

**L'accès au foyer est un moment privilégié pendant lequel tu peux te détendre, discuter et/ou jouer avec des camarades tout en étant encadré par un assistant d'éducation ou un adulte responsable du foyer.**

**En cas de non-respect des règles de vie du foyer, l'élève pourrait se voir exclu temporairement ou définitivement du foyer.**

### Règles de vie au foyer :

- Le foyer est ouvert sur différents créneaux horaires : 9H-11H45, 12H15-12H45, 13H-13H30, 14H15-16H.
- L'accès au foyer me sera autorisé qu'en présence de mon carnet.
- Je suis prioritaire au foyer pendant mes heures de permanence, si celles-ci sont des heures de permanences habituelles (récurrentes toutes les semaines et non lors de l'absence d'un professeur).
- Je suis prioritaire de 12H15 à 12H45 quand mon ordre de passage au self est en dernier. Voir tableau des priorités :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
12H15-12H45	4 <sup>ème</sup> + 3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup> + 3 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> + 5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> + 5 <sup>ème</sup>
13H-13H30	6 <sup>ème</sup> + 5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> + 5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup> + 3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup> + 3 <sup>ème</sup>

- Je suis au foyer pour me détendre, jouer aux jeux de société, lire un livre, dessiner, occasionnellement et avec l'accord de l'adulte responsable, de la musique pourra être diffusée.
- Je peux discuter tout en respectant un niveau sonore correct et en respectant mes camarades.
- Je peux me déplacer sans déranger mes camarades et le bon fonctionnement du foyer.
- Je suis responsable du matériel et de la propreté de ma place. Si nécessaire, les élèves remettront la salle en état de propreté.
- Je n'utilise pas mon téléphone, même au foyer. Le seul usage autorisé sera pour la musique, sous couvert du contrôle de l'adulte responsable.

TOUTE CASSE OU DÉTERIORATION DU MATÉRIEL ENTRAÎNERA UN  
REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNÉS